



HAL
open science

A la (re)découverte de Claire d'Assise et ses sources : à propos de l'anthologie Claire d'Assise. Écrits, Vies, documents

Armelle Le Huërou

► **To cite this version:**

Armelle Le Huërou. A la (re)découverte de Claire d'Assise et ses sources : à propos de l'anthologie Claire d'Assise. Écrits, Vies, documents. Etudes franciscaines, 2014, 7 (1), pp.57-68. halshs-01343800

HAL Id: halshs-01343800

<https://shs.hal.science/halshs-01343800>

Submitted on 10 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À la (re)découverte de Claire d'Assise et ses sources : à propos de l'anthologie *Claire d'Assise. Écrits, Vies, documents*¹

Loin de compter spontanément Claire d'Assise (1193-1253) au nombre des « figures féminines les plus fortes et les plus originales du Moyen Âge, au même titre qu'Héloïse ou Jeanne d'Arc »², l'imaginaire collectif semble surtout lui avoir octroyé la place, un peu floue, de sainte officielle de l'Église catholique. Beaucoup la tiennent de surcroît pour la fondatrice de l'actuel Ordre des Clarisses et savent qu'elle fut la disciple du fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs, François (1182-1226), son illustre et saint concitoyen d'Assise, à la prédication duquel elle se convertit. Et tout cela est juste : oui, dès 1255, « il a clairement été statué sur la sainteté de sa vie et sur ses miracles », ainsi qu'en fait état la bulle de canonisation promulguée par le pape Alexandre IV (1254-1261)³. Oui encore, Claire fut bien la « première pierre de son Ordre »⁴, qui, désigné « sous diverses appellations » du vivant de Claire et jusqu'en 1263, sera à cette date unifié sous celle d'« Ordre de Sainte Claire » par Urbain IV (1261-1264)⁵. Oui, enfin, elle fut « la petite plante »⁶ du *Poverello* et un « conservatoire » vivant de sa mémoire – elle lui survécut 27 ans –, inflexiblement fidèle à « la sainte pauvreté » constitutive de son expérience religieuse et promise « au Seigneur Dieu et au bienheureux François »⁷. Mais le portrait ainsi esquissé de Claire Offreduccio de Favarone ne restitue qu'une part infime d'une complexe identité, tant son histoire et celle de son Ordre ont longtemps été confondues avec celle de François et des Frères Mineurs et tributaires de sources franciscaines – entendons par là relatives à François. La figure de Claire n'a en effet émergé de l'ombre du saint d'Assise que dans les dernières décennies du XX^e siècle, à la faveur de la (re)découverte progressive – et tardive – des sources spécifiquement clariennes, dont ses écrits, et s'impose aussi désormais tout à la fois comme celle d'« une femme pleinement auteur, une sainte attendue qui va au-delà des attentes et une subtile et profonde innovatrice dans la dimension collective de la vie religieuse »⁸.

Une des ambitions de la mise à disposition en traduction française des sources clariennes réunies dans *Claire d'Assise. Écrits, Vies, documents* est précisément de donner une idée à un large public francophone de ce portrait renouvelé de Claire, mais pas seulement. Cette anthologie veut aussi ouvrir de nouvelles pistes de recherche qui, pour certaines, empruntent des voies inédites, ce qu'illustre exemplairement le cas d'un texte assez peu

¹ J. DALARUN et A. LE HUËROU (dir.), *Claire d'Assise. Écrits, Vies, documents*, Paris, 2013. Sauf mention contraire, toutes les références aux sources clariennes renvoient au volume et en utilisent les sigles.

² A. VAUCHEZ, « Préface », dans *Claire d'Assise...*, p. 11.

³ ALEXANDRE IV, *Bulle de canonisation* (dorénavant BCCI) 24.

⁴ ANONYME, *Légende versifiée de Claire d'Assise* (dorénavant LVCI) 11 368. Composées en hexamètres dactyliques, la *Légende versifiée* est pour la première fois traduite intégralement en français : voir LVCI, p. 401-475.

⁵ URBAIN IV, *Règle de l'Ordre de Sainte Claire* : voir RegUrb Prol.

⁶ En latin « *plantula* » ; c'est ainsi que Claire elle-même se désigne à trois reprises dans ses écrits : voir CLAIRE D'ASSISE, *Forme de vie de l'Ordre des Sœurs pauvres* (RegCl) 1 3 : « Claire, indigne servante du Christ et petite plante du très bienheureux père François » ; EAD., *Testament* (TestCl) 37 : « Moi donc, Claire, servante, quoique indigne, du Christ et des Sœurs pauvres du monastère Saint-Damien, et petite plante du saint père » ; EAD., *Bénédiction* (BCI) 6 : « Moi, Claire, servante du Christ, petite plante de notre très bienheureux père saint François ».

⁷ Voir RegCl 6 10.

⁸ J. DALARUN, « Introduction générale », dans *Claire d'Assise...*, p. 43.

connu, la brève lettre circulaire qui annonce le décès de Claire « à toutes les sœurs de Saint-Damien établies par le monde »⁹.

C'est sous l'impulsion de Jacques Dalarun, qui en a porté le projet mais aussi assuré en très grande partie la réalisation, que l'entreprise a vu le jour dans le sillage de la publication en 2010 de l'anthologie de sources franciscaines *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, dont il fut le maître d'œuvre¹⁰. Le nom de Claire s'y trouve à plusieurs reprises – hormis dans les *Écrits* de François, où il n'apparaît jamais¹¹ –, mais ainsi « inscrite dans le vertigineux essor de l'hagiographie franciscaine »¹², sa figure est avant tout utilisée pour construire la mémoire de François et de l'Ordre, et l'image d'elle qui en est renvoyée apparaît désincarnée et fragmentaire¹³. Au moment où allaient paraître ces sources franciscaines, il ne paraissait pas inutile de lui consacrer le même travail qu'à François, sous peine d'alimenter cette image et d'entériner, voire accroître, l'écart entre les études consacrées aux deux saints d'Assise en France. Prolongeant en l'actualisant et en l'augmentant la première anthologie de sources clariennes constituée par le Père Damien Vorreux¹⁴, ce nouveau recueil de sources rend donc également accessibles au lecteur francophone les dernières avancées de la recherche concernant Claire en se faisant l'écho de la découverte de nouveaux manuscrits et textes, de l'établissement de nouvelles éditions de textes déjà connus, de la mise au jour de nouvelles hypothèses concernant l'identité de l'auteur ou la date de composition de telle ou telle source, mais aussi en signalant l'ouverture de nouveaux débats, en introduisant des pièces liturgiques – dont le rôle est crucial dans l'élaboration de l'image du saint qu'elles célèbrent¹⁵. Quatre-vingt-douze documents, soit le double de ce que comptait la première anthologie clarienne en français, ont ainsi été traduits selon les principes de traduction et les méthodes de travail éprouvés dans le *Totum* franciscain – adaptées toutefois à une équipe de deux traducteurs secondés par les sœurs clarisses francophones qui ont activement contribué à la relecture et au résultat final¹⁶. Par rapport au volume du P. Vorreux, l'accroissement des documents, dont beaucoup ont été conservés et transmis par des Clarisses allemandes des XIV^e et XV^e siècles, peut aussi se lire comme un hommage mérité aux recueils de sources

⁹ ANONYME, *Faire-part de la mort de Claire* (FPMCI), p. 303-307.

¹⁰ J. DALARUN, (dir.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, Paris, Cerf/Éditions franciscaines, 2010, 2 vol.

¹¹ Voir par exemple, J. DALARUN, « Dieu changea de sexe, pour ainsi dire. » *La religion faite femme (XI^e-XV^e siècle)*, Paris, Fayard, 2008, p. 129, 155-156.

¹² M. BARTOLI, « Un procès de sainteté. Introduction », dans *Claire d'Assise...*, p. 210.

¹³ Ainsi, à la lecture des seules sources franciscaines, il est impossible de deviner que Claire fut la correspondante de la princesse Agnès de Prague ou qu'elle est la première femme auteur d'un texte normatif.

¹⁴ D. VORREUX, *Sainte Claire d'Assise. Documents, biographie, écrits, procès et bulle de canonisation, textes de chroniqueurs, textes législatifs et tables*, Paris, Éditions franciscaines, 1983, rééd. 2002.

¹⁵ Sont entre autres proposés pour la première fois en traduction française l'office rythmique pour la fête de Claire (1292 ; voir OCI), la messe en son honneur (fin XIII^e - début XIV^e siècle ; voir MCI), ou deux des légendes brèves qui servirent de lectures pendant les nocturnes de matines (l'une de la seconde moitié du XIII^e siècle, voir LBC11 ; l'autre, présente dans le Bréviaire connu comme celui « de sainte Colette de Corbie », datant du XIV^e siècle, voir LBC12).

¹⁶ Sur le *Totum* franciscain, voir J. DALARUN, « Introduction », dans ID. (dir.), *François d'Assise...*, p. 36-44 ; sur le *Totum* clarien, ID., « Introduction générale », dans *Claire d'Assise...*, p. 26-31.

clariennes que ces sœurs élaborèrent pour maintenir vivante et transmettre la mémoire de leur « sainte mère » et qui nous valent aujourd'hui de découvrir de nouveaux textes¹⁷.

Chacun des documents est précédé d'une notice qui établit une brève histoire du texte, présente rapidement les éventuels débats dont il est l'enjeu et indique l'édition sur laquelle se fonde la traduction. Chaque traduction est annotée pour faciliter l'accès à des textes vieux de plusieurs siècles au lecteur du XXI^e siècle qui n'est pas toujours familier, par exemple, des *realia* médiévales ou des références scripturaires, pour lui permettre de saisir le caractère labile de textes transmis par des manuscrits qui ne s'accordent pas toujours entre eux, pour mettre en évidence les sources de chacun d'eux ou leurs liens avec d'autres textes présents dans le corpus, pour éclairer les choix de traduction ou indiquer les problèmes posés par tel ou tel passage. Enfin, pour faciliter la lecture, l'utilisation et la mise en relation des sources présentées, l'anthologie est d'une part complétée par de nombreuses annexes¹⁸, et d'autre part, précédée d'une introduction générale conçue à la fois comme un mode d'emploi du volume et une synthèse de ses enseignements possibles sur Claire et son temps¹⁹. Les sources retenues ont en effet été réparties en trois sections d'inégale longueur introduites chacune par trois historiens italiens reconnus internationalement qui proposent un essai délivrant à la foi une lecture personnelle des sources qu'ils commentent et les instruments indispensables au lecteur pour circuler à l'intérieur de chacune des parties.

La première partie, « Claire d'Assise, Écrits », préfacée par Alfonso Marini²⁰, rassemble les textes conservés dont Claire est l'auteur et qui s'échelonnent entre 1234 et 1253 : Lettres à Agnès de Prague (1211-1282), fille du roi de Bohême²¹, et à Ermentrude de Bruges²², Règle, que Claire appelle *Forme de Vie*²³, Testament²⁴, Bénédiction²⁵, auxquels s'ajoute, non pas un inédit, mais un acte diplomatique, passé par Claire au nom de la communauté de Saint-Damien²⁶. Tous sont bien connus, encore que des manuscrits récemment mis au jour jettent un nouvel éclairage sur certains d'entre eux, mais ainsi réunis en ouverture de l'anthologie de sources, ils permettent de souligner une réalité singulière, souvent occultée au profit de la dimension spirituelle et religieuse des écrits : Claire est un

¹⁷ L'importance de ces recueils est décisif dans la transmission de nombre de sources clariennes, dont des Miracles jusqu'à présent inédits en traduction française, comme ceux réunis vers 1380 par Catherine Hofmann : voir CATHERINE HOFMANN, *Légende de sainte Claire* (LACI), p. 731-736.

¹⁸ Voir Annexes, p. 1029-1089. Établies par J. Dalarun, elles sont constituées d'une *Chronologie de la vie et du culte de Claire*, d'une *Concordance entre les textes réglementaires* (mise en relation de RegCl avec les règles qui la précèdent – celle d'Hugolin, celles de François, celle d'Innocent IV – et celle qui lui succède, RegUrb), de *Concordances du dossier hagiographique*, d'un *Index chronologique des sources traduites*, d'un *Index alphabétique des sources relatives à Claire et à Saint-Damien* ainsi que d'un *Index des noms de lieux et de personnes*.

¹⁹ J. DALARUN, « Introduction générale », p. 21-53.

²⁰ A. MARINI, « CLAIRE, *Écrits*. Introduction », dans *Claire d'Assise...*, p. 63-112.

²¹ Sur cette dernière, outre l'ouvrage de référence de C. F. FELSKAU, *Agnes von Böhmen und die Klosteranlage der Klarissen und Franziskaner in Prag. Leben und Institution, Legende und Verehrung*, Nordhausen, 2008, on peut se reporter à A. MARINI, « Introduction » dans *Sainte Agnès de Prague*, Cerf – Éditions franciscaines, coll. « sources franciscaines », Paris, 2013, p. 11-96. Les lettres conservées sont au nombre de quatre et aucune lettre d'Agnès n'est parvenue : voir CLAIRE D'ASSISE, *Lettres à Agnès de Prague*, p. 113-137.

²² EAD., *Lettre à Ermentrude*. La lettre n'est pas authentique au sens où il s'agit d'un condensé, établi ultérieurement, de deux lettres adressées par Claire à la fille du bailli de Cologne : voir LE, p. 139-141.

²³ CLAIRE D'ASSISE, *Forme de Vie de l'Ordre des Sœurs Pauvres* : voir RegCl, p. 147-174.

²⁴ EAD., *Testament* : voir TestCl, p. 175-187.

²⁵ EAD., *Bénédiction* : voir BCl, p. 189-191.

²⁶ EAD., *Procuracion à Oportulo* : voir Proc, p. 143-146.

auteur à part entière, et au Moyen Âge, il n'est pas si fréquent de rencontrer des femmes auteurs, au sens littéraire, cette fois du terme. Polygraphe, comme nombre de ses contemporains, elle est à la fois capable d'écrire des lettres, dont personne ne nie la qualité littéraire – au contraire, elles sont tellement remarquables que la critique a plutôt eu tendance à lui en refuser la « paternité » ! – et de composer un texte normatif – le premier, rappelons-le, qui fût écrit par une femme pour des femmes. Même si le corpus de ses textes aujourd'hui disponibles est mince, il devait être bien plus considérable, particulièrement en matière de correspondance puisqu'elle répondit sans doute aux lettres qui lui furent adressées et dont plusieurs sont conservées – l'une de sa sœur Agnès²⁷, une autre d'Hugolin, le cardinal d'Ostie et futur Grégoire IX (1227-1241)²⁸. Au-delà de cette dimension, cette première partie est bien sûre essentielle puisqu'elle seule donne à entendre la vérité subjective de Claire, « servante du Christ » et « petite plante » de François²⁹, et sa voix propre, voix très tôt étouffée par celles des autres, des hommes d'Église pour la plupart, qui s'élevèrent, de son vivant même, pour établir et célébrer en Claire une sainte et proposer leur lecture de son expérience.

C'est l'objet de la deuxième et plus volumineuse partie du recueil, celle aussi qui comporte le plus grand nombre d'inédits : « Un procès de sainteté ». Introduite par Marco Bartoli³⁰, elle s'articule autour de la figure de la sainte et propose, par ordre chronologique, l'ensemble des témoignages qui, tout genre confondu, depuis 1228 jusqu'au début du XVI^e siècle, évoquent, mais aussi instruisent, officialisent, construisent puis entretiennent, complètent, remodelent la mémoire de la sainteté de Claire. Le frère mineur et premier biographe officiel de François d'Assise, Thomas de Celano, y occupe une place de premier plan. Responsable de la première évocation de Claire, alors âgée d'une trentaine d'années, en sainte, dans sa *Vie du Bienheureux François*, composée au lendemain de la canonisation du saint (1228) sur ordre de Grégoire IX³¹, il est aussi son premier biographe officiel, mandaté cette fois par Alexandre IV³². À partir des actes du Procès de canonisation³³, dont il supprime certaines données et auxquels il en ajoute d'autres, il livre une Vie reconstruite de Claire, destinée à s'y substituer – les actes du procès ne sont plus censés être consultés une fois la canonisation promulguée. Avec la Bulle de canonisation³⁴, sa *Légende de sainte Claire vierge* vise à imposer partout dans le monde chrétien, via les textes liturgiques, les sermons, les légendes abrégées et les adaptations et traductions en langue vernaculaire etc. qui y puisent, l'image d'une sainte officielle de l'Église catholique. De cette manière, elle propose peut-être avant tout un modèle de sainteté féminine en conformité avec les idéaux de la papauté du XIII^e siècle. Ainsi, il n'est pas question de sa *Forme de Vie*, dont elle obtint pourtant l'approbation *in extremis*, l'avant-veille de sa mort, pas plus que d'aucun texte dont elle est l'auteur d'ailleurs ; pas question non plus de certains épisodes racontés par les sœurs de

²⁷ Le texte en est transmis par ARNAUD DE SARRANT, *Chronica XXIV generalium Ordinis minorum cum pluribus appendicibus inter quas excellit hucusque ineditus Liber de laudibus S. Francisci fr. Bernardi a Bessa*, coll. « Analecta franciscana », n° 3, Quaracchi, 1897, p. 175-177: voir C24, p. 740-743.

²⁸ HUGOLIN, *Ab illa hora* : voir D5, p. 867-869.

²⁹ Voir ci-dessus note 6.

³⁰ M. BARTOLI, « Un procès de sainteté. Introduction », dans *Claire d'Assise...*, p. 199-261.

³¹ THOMAS DE CELANO, *Vie du Bienheureux François* : voir 1C, p. 263-270. Sur cette première évocation de la sainteté de Claire, voir aussi M. BARTOLI, « Un procès de sainteté. Introduction », p. 203-210.

³² Voir THOMAS DE CELANO, *Légende de sainte Claire vierge* : voir LLCl, p. 499-573.

³³ *Procès de canonisation de Claire* : voir PCI, p. 309-400.

³⁴ ALEXANDRE IV, *Bulle de canonisation de Claire* : voir BCCL, p. 483-494.

Saint-Damien lors du procès qui pourraient laisser entendre qu'en 1220 la sainte ne se résignait pas à la réclusion³⁵ ou que la clôture du monastère n'était pas si hermétique que l'exigeaient les textes normatifs publiés par la papauté à l'intention de Claire et des communautés féminines se réclamant d'elle et de François³⁶. En marge de cette mémoire officielle de Claire sans cesse actualisée et recomposée en fonction des vicissitudes historiques – de l'Ordre des Frères Mineurs, de l'Église –, s'est très tôt développée une autre mémoire, celle de ses sœurs : Claire y paraît moins hiératique et plus proche de la mère et sœur que l'on perçoit dans ses propres écrits. Pour en prendre la mesure, il suffit de lire, avec toutes les précautions requises par les conditions d'élaboration et de transmission des actes du procès de canonisation³⁷, les éléments délibérément omis par Thomas ainsi que les renseignements ou épisodes qui, absents de la seule version connue du procès, ont été conservés et transmis à part, en particulier par des sœurs clarisses allemandes³⁸. La lecture croisée de ces informations fournies par les sœurs – celles qui partagèrent la vie de Claire, certaines pendant plus d'une trentaine d'années et celles qui, plus tard, en Allemagne ou en Italie, conservèrent et transmirent des données escamotées par les évocations officielles – avec les biographies officielles permet de confirmer, mieux comprendre et compléter ce que laissent entendre et disent ses écrits. Elle confirme sa fidélité absolue à François qui lui a permis de suivre les traces du Christ dans la très haute pauvreté, mais aussi qu'elle a su trouver une voie toute personnelle pour mettre en pratique ses choix de vie et les défendre avec fermeté. Elle révèle aussi un aspect que les écrits ne laissent jamais soupçonner : de son vivant, Claire est considérée unanimement et très tôt comme une sainte, aussi bien par ses sœurs, les laïcs, les frères que les cardinaux et les papes. L'on sait ainsi que Grégoire IX « avait une foi merveilleuse dans les prières de cette sainte, dont il avait éprouvé la vertu efficace. [...] aussi bien lorsqu'il était évêque d'Ostie qu'après avoir été élevé au faîte apostolique, se faisant par lettre le suppliant de cette vierge, il lui demande son suffrage, éprouve son aide »³⁹.

Une de ces lettres, datée des années 1220, du temps où il était encore le cardinal Hugolin, est conservée⁴⁰ et présentée dans la troisième partie du volume qui, introduite par Maria Pia Alberzoni⁴¹, réunit un ensemble de documents ordonnés chronologiquement de 1216 à 1263-1271 : « De Saint-Damien à l'Ordre de Sainte Claire ». Pour beaucoup émanés de la chancellerie pontificale, ils sont à même d'éclairer les rapports étroits entre Claire et la

³⁵ Voir PCI VI 6, VII 2, XII 6 où est conté comment Claire, apprenant le martyre des frères franciscains au Maroc, aurait voulu y partir ; escamoté par la *Légende* officielle, l'épisode circule à part, en compagnie d'autres également supprimés et d'épisodes inconnus par ailleurs : voir *Autre chose sur sa vie* (AMCI) II 4.

³⁶ Voir PCI V 5, VI 17, XIV 6, XV 2 où est évoquée la chute d'une des portes du monastère sur Claire, suggérant que la clôture y était bien peu sûre... Voir aussi AMCI II 2.

³⁷ Les témoignages sont nécessairement un peu déformés, puisqu'ils répondent à des questions stéréotypées qui en informent la teneur et, compte tenu de leur condition d'énonciation et de transmission, ils sont de surcroît soumis à un « double doublage » : prononcés en ombrien, ils étaient consignés en latin, mais nous ne les connaissons que par la traduction italienne qu'en donna la clarisse Battista Alfani à la fin du XV^e siècle.

³⁸ Par exemple AMCI et LACI. Sur le rôle des clarisses allemandes, voir en dernier lieu J. SCHNEIDER, « Klara nördlich der Alpen. Das Nürnberg Sand claren Buch » dans P. ZAHNER (dir.), *Lebendiger Spiegel des Lichtes: Klara von Assisi. Beiträge zum Grazer Symposium vom 12.-13. November 2010*, Norderstedt, 2013, p. 143-160.

³⁹ LLCI 17 27.

⁴⁰ Voir ci-dessus n. 28.

⁴¹ M.-P. ALBERZONI, « De Saint-Damien à l'Ordre de sainte Claire. Introduction », dans *Claire d'Assise...*, p. 779-829.

papauté ainsi que le contexte institutionnel dans lequel s'inscrivent son expérience et son projet, celui également d'Agnès de Prague, sa correspondante. Les échanges de lettres entre les papes successifs, Assise et Prague suggèrent d'ailleurs que la clôture à laquelle sont très tôt assignées Claire et ses sœurs n'empêche nullement la libre circulation d'idées et de projets, parfois en opposition avec la volonté même des pontifes⁴². Cette clôture, à laquelle les textes normatifs composés par les cardinaux et papes pour encadrer la vie communautaire féminine et les vouer plus exclusivement à la prière, attachent une importance extrême n'était d'ailleurs sans doute pas ce à quoi Claire et ses sœurs se livrèrent spontanément aux premiers temps de leur engagement évangélique à la suite de François. Le célèbre passage de la lettre I de Jacques de Vitry, qui relate les débuts de l'expérience franciscaine féminine, fait état de « sœurs mineures » qui « vivent du travail de leur main » et « demeurent ensemble près des cités en divers hospices » au contact des clercs et des laïcs⁴³. En témoigne également en creux un autre document, très peu connu et inédit en traduction, qui pourrait receler la toute première mention de Claire dans les sources, un acte de vente daté de 1217 et qui fait intervenir plusieurs sœurs, dont une Claire qu'il faut sans doute identifier à la future sainte, à Foligno, autrement dit à plusieurs kilomètres de Saint-Damien, et en compagnie d'un certain Francuccio⁴⁴. S'il y a bien loin de ces premiers témoins de l'activité des « sœurs mineures » à l'Ordre de Sainte Claire, cette troisième partie permet de saisir la progressive institutionnalisation, orchestrée par la papauté, des premières communautés de mouvance franciscaine ; de mieux comprendre aussi pourquoi, avec la bénédiction de Grégoire IX, Thomas a en quelque sorte enterrée Claire vivante sous les ors de l'hagiographie puis, avec celle d'Alexandre IV, éliminé tout ce qui pouvait nuire à l'image d'une sainte recluse vouée la prière.

La mort même de Claire fut en quelque sorte confisquée par la papauté : sans parler des cardinaux qui, dans l'espoir de s'approprier un peu de sa sainteté et de ses vertus miraculeuses, occupèrent le devant de la scène pour passer leurs anneaux aux doigts de la morte⁴⁵ ni s'attarder sur ses funérailles célébrées en présence du pape en personne⁴⁶, la lettre circulaire notifiant son décès de la part des « sœurs vivant à Assise » à toutes les « sœurs de l'Ordre de Saint-Damien »⁴⁷ provient sans doute aussi de la chancellerie pontificale. Exhumé et édité en 1920 par Z. Lazzeri, réédité en 1980 par G. Boccali⁴⁸, d'après un manuscrit du

⁴² Ansi en 2LAg 15-18, quand Claire exhorte Agnès à suivre avant tout les conseils de frère Élie et ajoute : « Si quelqu'un te disait autre chose, si quelqu'un te suggérait autre chose qui empêcherait ta perfection, qui semblerait contraire à la vocation divine, même si tu dois le vénérer, ne suis pas pour autant son conseil mais, vierge pauvre, embrasse le Christ pauvre », elle vise Grégoire IX qui, dans une lettre à Agnès du 18 mai 1235, l'engageait à accepter possessions et revenus pour assurer la subsistance de son monastère : voir GREGOIRE IX, *Cum relicta seculi* (D16), p. 917-918.

⁴³ JACQUES DE VITRY, *Lettre de la cinquième croisade*, p. 831-832.

⁴⁴ ANGELUCCIO DE FOLIGNO, Acte de vente, p. 833-836.

⁴⁵ LVCI 33 1406-1412 : « [...] les insignes pontificaux sacrés des prélats, / Qui resplendent à leurs doigts, étaient enfilés sur les précieuses / Mains de la défunte, pour qu'ils puissent y acquérir quelque / Vertu. Ils espèrent que la morte ne sera pas avare / Avec ses dévots, elle qui faisait pleuvoir de grands dons / De son vivant ; ils espèrent qu'elle vivra au monde par l'éclat de ses signes. » Voir aussi LLCI 30 47.

⁴⁶ FPMCI 24-25 : « avec le vénérable collègue des frères [cardinaux], le vicaire du Christ rendit visite à la mourante et, ce qui ressortit comme une grâce supplémentaire, il resta puis, ne délaissant pas les funérailles de la défunte, il honora son corps en célébrant ses obsèques ». Voir aussi LVCI 33 1413-1436, LLCI 30 47-48.

⁴⁷ FPMCI 1.

⁴⁸ Z. LAZZERI, *La Lettera di partecipazione della morte di S. Chiara*, dans Z. LAZZERI, « Il processo di canonizzazione di santa Chiara d'Assisi », *Archivum franciscanum historicum*, 12, 1920, p. 494-499; G.

XIII^e siècle aujourd'hui conservé à Florence (F)⁴⁹ jusqu'à présent considéré comme son unique témoin, le *Faire-part de la mort de Claire*, mutilé de sa fin, s'avère avoir été copié à plusieurs reprises entre le XIII^e et le XV^e siècle, comme nous le signalions en introduction de la traduction du texte⁵⁰. Très tôt recueilli dans des collections de lettres-modèles, il se trouve en compagnie de lettres de Pierre de la Vigne (ca. 1190-1249), le célèbre notaire de la chancellerie impériale de Frédéric II⁵¹. Une première enquête, plus fouillée que celle dont nous faisons état dans notre notice introductive, mais dont les résultats demeurent provisoires, suggère que le texte a surtout été transmis sous une forme très amputée, qui conserve moins d'un tiers du texte et supprime systématiquement l'adresse, le salut et le nom de Claire (FPMCI 2-6). Six manuscrits proposent un texte ainsi conçu, auxquels on peut ajouter six autres manuscrits transmettant le *Baumgartenberger Formelbuch*⁵². Dans ce formulaire de lettres provenant de l'abbaye cistercienne de Baumgartenberg en Autriche et composé au début du XIV^e siècle, le texte est copié sous le titre *Luctus monialium de abbatissa sua* et présenté comme un modèle rhétorique de faire-part de décès d'une abbesse par ses moniales⁵³. Les six autres manuscrits, dont les liens de parenté restent à déterminer plus précisément, sont tous des recueils de lettres de Pierre de la Vigne et dans quatre d'entre eux, la lettre abrégée se trouve insérée entre les seize premières lettres du livre IV et le livre V des lettres de Pierre de la Vigne et elle est immédiatement suivie d'une lettre de Frédéric II⁵⁴. Dans l'un de ces manuscrits daté du troisième quart du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle aujourd'hui conservé à Vienne, mais peut-être originaire de Bohême, le texte est d'ailleurs attribué à Frédéric II lui-même ainsi que l'indique son intitulé : « Frédéric [III] pleure la mort

BOCCALI, *Santa Chiara di Assisi. I primi documenti ufficiali : Lettera di annunzio della sua morte, Processo e Bolla di canonizzazione*, Assise, coll. « Pubblicazioni della Biblioteca francescana Chiesa nuova – Assisi », n° 10, 2002, p. 24-33. Dans l'intervalle, le texte était également signalé par R. Davidsohn, mais il ignorait qu'il avait été édité : voir R. DAVIDSOHN, « Ein Briefcodex des dreizehnten und ein Urkundenbuch des fünfzehnten Jahrhunderts », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 19, 1927, n° 28, p. 384.

⁴⁹ Florence, Biblioteca Nazionale Centrale, Fondo Landau-Finaly 17, f. 40v-41r. Sur le ms, voir R. DAVIDSOHN, « Ein Briefcodex... » ; H. M. SCHALLER, *Handschriftenverzeichnis zur Briefsammlung des Petrus de Vineia*, Hanovre, coll. « Monumenta Germaniae historica. Hilfsmittel », n°71, p. 108-116.

⁵⁰ Voir FPMCI, et n. 1, p. 303.

⁵¹ Sur l'histoire et le rôle de la correspondance de Pierre de la Vigne au Moyen Âge, voir en dernier lieu B. GREVIN, *Rhétorique du pouvoir médiéval : les « Lettres » de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen, XIII^e-XV^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008.

⁵² Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 2697, f. 33r (XIV^e s.) ; Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 16125, f. 108r (XIV^e s.) ; Oxford, Bodleian Library, Lat. misc. 68, 27r-74v (anciennement, Admont, Stiftsbibliothek, cod. 439, coordonnées du texte non connues (Formulaire aux ff. 27r-74v) (XIV^e s.) ; Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 409, f. 48r (XIV^e s.) ; Vorau, Stiftsbibliothek, 326, f. 41r (XV^e s.) ; Zwettl, Stiftsbibliothek, 295, coordonnées du texte non connues (Formulaire aux ff. 73r-157r) (XV^e s.).

⁵³ On en trouvera le texte édité d'après le ms de Vienne, avec les variantes de celui de Zwettl, dans H. BAERWALD, *Das Baumgartenberger Formelbuch : Eine Quelle Zur Geschichte Des XIII. Jahrhunderts Vornehmlich Der Zeiten Rudolfs Von Habsburg*, Vienne, coll. « Fontes rerum Austriacarum », n° 11, 1866, p. 313, n°14.

⁵⁴ Les quatre manuscrits apparentés sont : Klosterneuburg, Stiftsbibliothek, 73, f. 98r (Vienne, 1381) ; Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 14163, f. 21vb (Vienne, 1420), Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 3362, f. 111v (Allemagne, 1500-1533) ; Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 3372, f. 72v (Bohême ? 3^e quart du XIV^e-XV^e s.) : voir H. M. SCHALLER, *Handschriftenverzeichnis...*, respectivement n°83, p. 130-131, 128 p. 190-192, 225 p. 411-412, 226 p. 412-413. Les deux autres manuscrits sont : Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 590, f. 138r (début XIV^e) ; Wilhering, Stiftsbibliothek, 60, f. 194v (ca. 1300) : voir H. M. SCHALLER, *Handschriftenverzeichnis...*, n° 221, p. 399-408 et n°233, p. 419-428.

de son épouse l'impératrice. »⁵⁵ À côté de ces témoins fragmentaires, il existe également deux témoins complets, contenus dans des compilations de lettres pontificales et impériales pensées comme des recueils de modèles rhétoriques et apparentés à F. Aujourd'hui conservés en Autriche, l'un à Vienne (V), l'autre à Wolfenbüttel (W)⁵⁶, ces deux témoins plus tardifs sont, comme F, originaires d'Italie mais les liens de parenté entre ces trois recueils, quoiqu'indéniables, ne sont pas non plus encore exactement établis⁵⁷. Nous n'avons pour l'heure pu consulter que V, lequel copie le texte sous le titre explicite de *Notificatio mortis sancte Clare*, et sa collation avec F, sans ruiner l'autorité acquise par celui-ci, indique qu'il n'a pas été copié directement sur ce dernier, mais, surtout, permet de valider des corrections proposées par les éditeurs de F et conduit à en mettre en question quelques passages⁵⁸. Cela étant, et en attendant de consulter l'ensemble des témoins et de mieux préciser leur généalogie pour proposer une édition critique du texte, ses conditions de transmission doivent d'ores et déjà retenir l'attention : en plus d'accréditer l'hypothèse selon laquelle les compagnes de Claire ne sont aucunement intervenues dans cette lettre, ainsi qu'en suggérait l'analyse lexicale, syntaxique et stylistique⁵⁹, elles confirment qu'en matière de sources clariennes, les bibliothèques allemandes et autrichiennes sont plus riches qu'on ne l'a longtemps cru. Plus encore, les modalités de transmission de ce faire-part de décès longtemps négligé par les historiens, aussi bien en raison de son style précieux, parfois à la limite de l'obscurité, que de sa faible qualité documentaire concernant la sainte, révèlent que très rapidement, il avait acquis, comme celle dont il célèbre les vertus et déplore la perte, le statut de modèle à suivre.

Loin d'apporter des réponses définitives, le présent volume des sources clariennes est résolument conçu comme un instrument de recherche ouvert et si par la force des choses, il a laissé en suspens un certain nombre de questions, il a toujours essayé de fournir de quoi permettre aux chercheurs et aux curieux de s'en saisir et d'alimenter leur réflexion. Il ne s'agit pas non plus d'un corpus clos sur lui-même, car il était hors de question de viser à l'exhaustivité, mais il réclame à être sans cesse actualisé, au fur et à mesure des avancées de la recherche et des publications. À titre d'exemple, on peut explorer de plus près le dossier hagiographique d'Agnès de Prague, dont la plus ancienne *Légende* (ca. 1328/1338), composée en latin par un frère mineur anonyme qui connaît bien la *Légende de sainte Claire vierge*, mentionne à plusieurs reprises la sainte d'Assise⁶⁰. La lecture du texte montre, entre autres,

⁵⁵ Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 3372: « *Fridericus conqueritur de morte imperatricis uxoris sue.* »

⁵⁶ Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 401, f. 41v-42v (1420); Wolfenbüttel, Herzog-August-Bibliothek, Helmst. 235, peu avant le f. 104r (1^{er} quart du XV^e s).

⁵⁷ Pour la parenté entre les mss, qui proposent tous trois le texte, voir le descriptif de chacun dans H. M. SCHALLER, *Handschriftenverzeichnis ...*, n°71 (F), n° 216, p. 381-384 (V) et n°235, p. 431-437 (W).

⁵⁸ Sans rentrer ici dans le détail, on peut noter que, lors de l'évocation de Claire en « guide » (FPMCI3), V utilise le féminin « *ductrix* » là où F a « *dux* »; de même quand FPMCI 21 fait dire à Claire en F: « Soutenez courtoisement (« *comiter* ») [la pauvreté] » à des pauvres, V propose: « Soutenez, compagnons (« *comites* ») ».

⁵⁹ Sur cette question, voir en dernier lieu M. GUIDA, « *Decoris forma conspicua*: la Lettera di annuncio della morte di Chiara d'Assisi », *Frate Francesco*, 77, 2011, p. 145-162.

⁶⁰ Une première édition de cette *vita* a été donnée d'après un ms de Bamberg, copié par Catherine Hofmann, dans W. W. SETON, *Some new sources for the Life of Blessed Agnes of Bohemia, including a fourteenth century Latin version (Bamberg, Misc. Hist. 146, E. VII, 19) and a fifteenth century German version of her Life*, Aberdeen, 1915; une édition critique a été fournie par J. K. VYSKOČIL, *Legenda blahoslavené Anežky a čtyři listy sv. Kláry*, Prague, 1932. Une traduction française, partir du texte donné par J. NEMEC, *Agnese di Boemia: La vita, il culto*,

qu'en ce début de XIV^e siècle, frères mineurs et sœurs de Prague, au contraire de leurs frères et sœurs italiens ou français, savaient parfaitement que Claire était l'auteur d'une Règle (« *regulam suam* », dit le texte, « sa règle ») et avaient connaissance de la correspondance entre la princesse bohémienne et Claire⁶¹. Très tôt traduite en allemand – mais aussi en tchèque⁶², le plus souvent en compagnie des lettres de Claire à Agnès, la *Vita Agnetis* et les lettres restaient encore ignorées en Italie. Si elles ont bien sûr contribué à imprimer une image de la sainteté de Claire particulière aux sœurs allemandes, les modalités de leur transmission jusqu'à nous confirment à leur manière la place essentielle tenue par Agnès de Prague auprès de Claire de son vivant et après sa mort : à part Saint-Damien, sa communauté est bientôt l'une des seules à adopter la *Forme de Vie* de Claire ; c'est *via* Prague que les clarisses allemandes ont accès aux lettres et à la *Vita Agnetis* qui renferment des détails absents des documents plus officiels, ceux-là mêmes qui monopolisent l'image de Claire en Italie et en France. Enfin, en suivant l'histoire de ces textes, on retrouve une des grandes leçons du nouveau *Totum* clarien : comme Claire elle-même, « demeurant recluse, [...] se met à éclairer le monde entier »⁶³, n'est pas toujours là où on l'attend, nombre de sources clariennes ont souvent été conservées fort loin d'Assise.

Armelle LE HUËROU

la « *legenda* », Padoue, 1987, est disponible : voir « Vie primitive de sainte Agnès de Bohême » dans *Sainte Agnès de Prague...*, p. 99-153.

⁶¹ Le texte précise que la sainteté d'Agnès étant parvenu aux oreilles de Claire, cette dernière, « la consolant maternellement, avec révérence et avec la plus grande affection, la conforta avec zèle dans son saint projet et elle lui transmit en gage d'héritage sa règle confirmée par Innocent IV de bonne mémoire ». Nous traduisons le texte du manuscrit copié par Catherine Hofmann, la Clarisse de Nuremberg, auteur de LACI, actuellement conservé à Bamberg, Staatsbibliothek, Misc. Hist. 146 (ici, f. 173v-174r : « *Cum autem sanctitas mirabilis ad aures sanctissime Clare uirginis peruenisset, illa tam nobili prole diuina gracia fecundata gaudens, magnificauit altissimum, eamque crebrius suis graciosis litteris materno reuerenter ac affectuosissime consolans, studiose in sancto proposito confortauit, regulamque suam per bone memorie Innocencium quartum confirmatam ueluti pignus hereditarie successionis eidem transmisit* »).

⁶² Sur la Légende d'Agnès et ses traductions allemandes et tchèques, voir Václav BOK, « Einige Beobachtungen zur lateinischen Legende über Agnes von Prag und zu ihren mittelalterlichen deutschen und tschechischen Übertragungen », dans E. EICHLER (DIR.), *Selecta Bohemico-Germanica. Tschechisch-deutsche Beziehungen im Bereich der Sprache und Kultur*, Münster, 2003 p. 163-178.

⁶³ LLC1 7 11.